

## Conflit entre vendeur et acheteur

## Par marani, le 31/12/2007 à 10:24

Une dame résidant en france m'a vendu ses parts dans une société à l'étranger.On a rédiger la cession qu'elle a signé en 6 exemplaires certifiées devant la mairie, et que j'ai envoyé à l'étranger pour enregistrement. Actuellement elle voulait renoncer à la vente avec des menaces au tel

par l'intermédiaire de ses enfants. Sois disant que ces derniers ne sont pas au courant et que c'est leur héritage.(La mère a l'usufruit). Je voudrais savoir si elle a droit de renoncer à cette vente? Si oui que dois je faire? Merci!!!!